

### Taux promus/promouvables : suite

Si la définition des taux promus/promouvables sur la période 2007 – 2009 pour un nombre important de corps de catégorie B et A a donné lieu à un arrêté du Maire fin 2006 (publié au BMO du 12 janvier 2007), trois corps de cadres A, qui ont connu des évolutions statutaires récentes, restaient à traiter : il s'agit des ingénieurs des travaux, des architectes voyers et des membres du nouveau corps des attachés des administrations parisiennes. Pour les deux premiers, les discussions entre la DRH et les représentants des corps sont achevées, pour le troisième, elles sont actuellement suspendues à la prise d'un décret en Conseil d'Etat rendant effective la fusion des deux corps d'attachés (attachés d'administration, attachés des services).

L'UCP vient de saisir François DAGNAUD, adjoint au Maire, pour lui demander d'aller au delà des propositions de taux faites par la DRH, que nous jugeons (sans surprise) pour la plupart insuffisantes. Rappelons que lors de la mise en place du dispositif de taux promus/promouvables, François DAGNAUD avait indiqué aux organisations syndicales que celui-ci ne pourrait conduire à des situations moins favorables en termes d'avancement que celles en vigueur auparavant. De plus, ce dispositif, qui a notamment pour objectif de mieux absorber les variations démographiques au sein des corps (périodes « creuses » de nominations faibles succédant à des périodes « fastes » avec nombre de nominations élevées), doit permettre de lever les blocages pour améliorer les carrières : à cet égard, les attentes des attachés, dont les possibilités d'accès au choix au principalat restent très limitées, sont particulièrement fortes...

Nous ne manquerons pas de rendre compte des réponses qui nous seront faites.

### Du FUP à l'UAE : une ouverture...

Suite à nos nombreuses interventions dans le cadre de ce dossier sensible, François DAGNAUD, Adjoint au Maire chargé des personnels, a adressé à l'UCP, il y a quelques jours, un courrier rappelant les motivations de la mise en place de l'UAE (Usage administratif étendu), à savoir la prise en compte des observations de la Chambre Régionale des Comptes et de l'URSSAF, l'objectif étant donc d' « élaborer un dispositif à la fois conforme à la réglementation et respectueux des catégories d'agents bénéficiaires des FUP ».

François DAGNAUD confirme le report de la date d'application au 1<sup>er</sup> juillet et propose de « mettre à profit cette période transitoire pour examiner au cas par cas les demandes de transformation en UAE des FUP existants, sous la responsabilité du Secrétaire Général, et surtout les conditions d'utilisation des véhicules de service durant les congés ».

Nous nous réjouissons de cette proposition, qui signifie que le dossier n'est pas clos, et que le vif mécontentement suscité par la dégradation que constitue l'UAE semble avoir été entendu. En conclusion de son courrier, François DAGNAUD indique rester disponible pour recevoir l'UCP sur ce sujet : bien évidemment, nous répondrons favorablement à cette invitation.

Dans l'immédiat, les titulaires de FUP se voient sollicités par leurs directions pour indiquer s'ils souhaitent la transformation en UAE (toujours sous réserve de totaliser un nombre de points suffisant dans la grille de critères). Si un tel recensement n'est pas illégitime, il va de soi qu'il ne peut en l'état actuel s'agir que d'une déclaration d'intention et non d'une acceptation des termes de l'UAE, qui sont susceptibles d'évoluer dans les prochaines semaines. Ceci est d'autant plus évident que certains peuvent juger le dispositif tel que défini jusqu'à présent inacceptable au point de vouloir y renoncer, mais changer de position si des améliorations y sont apportées, notamment en matière d'usage des véhicules pendant les périodes de congés. Une nouvelle fois, l'UCP met en garde contre toute forme de précipitation...

Nous poursuivons donc nos efforts pour que les propositions que nous formulons depuis plusieurs mois soient davantage prises en compte et tiendrons nos lecteurs informés des suites.

## Réforme de la catégorie C (suite).

Les réunions relatives à la réforme de la catégorie C se poursuivent. La filière Salubrité, la dernière à être discutée entre l'administration et les syndicats, a été traitée le lundi 23 et une réunion de synthèse sur l'ensemble des statuts de la catégorie est présidée par le DRH le mardi 24. Ensuite viendront toutes les réunions relatives à la détermination des ratio d'avancement promus/promouvables.

## Bureau de la SSAV.

La Section Syndicale des Architectes Voyers a élu pour 2007 son bureau comprenant :

Président : François DUMAIL (DAC) ; vice-président : Dominique LARROUY-ESTEVEENS (DVD) ;  
trésorière : Bénédicte PERFUMO (DAC) ; secrétaire : Benoît DE SAINT MARTIN.

*Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.*

### **Union des Cadres de Paris**

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS  
Tél. 01.43.47.80.72  
Fax. 01.43.47.81.45